CAP - Descriptifs des épreuves
Français - Histoire-Géographie - Langues vivantes en ponctuel

Langue vivante facultative (doit être différente de la langue obligatoire)

Il s'agit d'une épreuve orale d'une durée maximale de 12 minutes en 3 parties.

Notation sur 20 points, seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale.

Niveau attendu : A2 («utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire») du CECRL.

Partie 1 : expression orale en continu (3 minutes)

Le candidat présente un exposé en langue étrangère durant 3 minutes maximum. L'évaluateur laisse le candidat s'exprimer et veille à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

L'exposé, préparé à l'avance peut s'appuyer :

- Soit sur un travail, un projet, un produit ou un service dont la réalisation, dans le cadre d'une formation, a fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère ;
- Soit sur une expérience professionnelle (vécue en France ou à l'étranger) ayant fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère.

Pour son exposé, le candidat peut s'appuyer sur un plan d'intervention, ou bien des mots clés. Il peut également présenter à l'évaluateur un document de nature iconographique (photographie, schéma, croquis, reproduction d'œuvre d'art, etc.). Ce support visuel peut en effet être nécessaire à l'illustration, voire indispensable à la compréhension de l'exposé du candidat.

Partie 2 : expression orale en interaction (3 minutes)

À la suite de l'exposé, l'évaluateur échange avec le candidat pendant une durée maximale de 3 minutes.
Il commence par prendre appui sur l'exposé (partie 1), pose des questions, et demande des explications.
Au cours de cet entretien, le candidat doit faire preuve de son aptitude à s'exprimer et à communiquer spontanément.
Dans l'hypothèse où le candidat se serait très peu exprimé lors de la première partie de l'épreuve, l'évaluateur élargit l'échange.

Partie 3 : compréhension de l'écrit (6 minutes)

Le candidat dispose de 3 minutes maximum pour prendre connaissance d'un texte inconnu rédigé en langue vivante d'une dizaine de lignes). Il est possible de l'annoter.
Ce texte peut relever de genres différents : publicité, extrait d'article de presse ou d'œuvre littéraire, petite(s) annonce(s), lettre, courriel, document à caractère pratique ou professionnel, notice, mode d'emploi, etc

Il relève d'un des deux contextes d'utilisation de la langue vivante :

- Situations et actes de la vie quotidienne, personnelle, sociale et citoyenne ;
- Situations et actes de la vie professionnelle.

L'examinateur pose ensuite entre 4 et 6 questions en français, en fonction des réponses, pour en vérifier la compréhension.

La note finale sur 20 points est calculée en additionnant les notes de toutes les parties de l'épreuve orale.
Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale.